



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 JUIN 2023 À 18 H 30 AU 250, 331 rue du Couvent,
Maniwaki (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES :

Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Monsieur Christian Heppell, président
Madame Sabrina Devlin, vice-présidente
Madame Annie-Claude Beaumont, administratrice
Madame Catherine Letendre, administratrice
Madame Monia Lirette, administratrice
Madame Joziane Éthier, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Valérie Bouffard, administratrice
Madame Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES

Madame Claude Galipeau, administratrice
Madame Kim Lesage, administratrice

INVITÉS :

Monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint
Madame Nadine Carpentier, directrice du Service des ressources humaines

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Christian Heppell salue les administrateurs présents à la rencontre. Il constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 34.

CSSHBO-045-2022-23

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint;

CONSIDÉRANT l'ajout du point « Approbation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 provisoire » au point 8 modifiant ainsi la numérotation subséquente du projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Valérie Bouffard **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023
4. Affaires découlant du procès-verbal du 30 mai 2023
5. Parole du public
6. Rapport de la présidence
7. Rapport de la direction générale et du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
8. Approbation provisoire du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
9. Budget du Centre de services scolaire pour l'année 2023-2024

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

10. Budget des établissements du Centre de services scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais 2023-2024
11. Désignation d'un responsable du traitement des plaintes
12. Désignation d'une personne répondante en matière d'accommodement religieux
13. Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec
14. Amendement à la Politique d'achat
15. Plan d'affectation annuel des gestionnaires 2023-2024
16. Plan triennal de répartition des immeubles 2023-2026
17. Formation d'un sous-comité pour la sélection des gestionnaires
18. Transport scolaire – Modifications pour 2023-2024
19. Calendrier scolaire 2024-2025
20. Affaires diverses
21. Date, heure et lieu de la prochaine séance
22. Clôture de la séance
23. Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-046-2022-23 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Monia Lirette de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2023 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires découlant du procès-verbal du 30 mai 2023

Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, mentionne aux administrateurs que des suivis seront faits relativement à la prise de parole du public lors de la dernière séance et le traitement des plaintes.

Il informe les administrateurs que les ajouts proposés aux politiques lors de la dernière séance ont été faits et que celle-ci se retrouve sur le site web du CSSHBO.

Finalement, il mentionne que l'adoption du plan d'affectation annuel des gestionnaires faisant suite à l'adoption de la structure administrative lors de la dernière rencontre est à l'ordre du jour.

5. Parole du public

Aucun membre du public ne participe à la période de questions.

6. Rapport de la présidence



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le président, monsieur Christian Heppell, mentionne n'avoir aucun rapport à déposer aux administrateurs.

Le président mentionne aux membres qu'ils doivent compléter leur formation et que la période des vacances est un bon moment pour le faire.

Le président remercie tous les administrateurs, les membres de la direction et le personnel qui gravite autour du CA pour les travaux effectués lors de la dernière année scolaire.

7. **Rapport de la direction générale et du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027**

Monsieur Denis Rossignol, directeur général, présente aux administrateurs son rapport du dernier mois et le rapport de la dernière année. Il revient notamment sur les échanges qui se poursuivent en Outaouais avec les différents directeurs généraux pour créer un bureau de la statistique dans la région. Cette mutualisation de services permettrait de développer une expertise intéressante et de créer un partenariat favorisant la réussite des organisations scolaires.

Pour compléter le rapport de la direction générale, monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint, fait état de la version provisoire du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 qui sera transmis au ministère de l'Éducation. Il mentionne que le PEVR final devrait être envoyé au ministère en raison du grand travail en amont qui a été effectué par le comité d'engagement pour la réussite des élèves.

CSSHBO-047-2022-23

8. **Approbation provisoire du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027**

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 « CAP sur la réussite ! » du Centre de Services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les résultats finaux du PEVR qui seront disponibles à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT la Politique de la réussite éducative au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publiée en juin 2017;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique du ministère de l'Éducation publié en mai 2023;

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit établir un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du Plan stratégique du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le PEVR doit tenir des phases de consultation et que celles-ci seront tenues auprès des différentes instances prévues à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique au début de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit demander l'approbation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves lors de l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté par la direction générale;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Thibault, ET **APPUYÉ** par madame Julie Carle d'approuver la version initiale du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 et d'en transmettre une copie au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-048-2022-23 9. Budget du Centre de services scolaire pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 667 610\$;

CONSIDÉRANT que la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15% de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains du 30 juin 2022 est de 278 226\$;

CONSIDÉRANT que le déficit dépasse la limite d'appropriation de l'excédent accumulé pour un montant de 389 384\$;

CONSIDÉRANT que ce dépassement est lié au renouvellement des contrats de transport scolaire et qu'une autorisation a été demandée au Ministère;

CONSIDÉRANT; la lettre du ministère de l'Éducation nous autorisant à adopter un budget déficitaire maximale de 667 610\$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 2 748 282 947\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 2 051 362\$ a été établi en prenant en considération :

- **une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000\$ et moins au montant de 72 481 693\$;**
- **un nombre de 18 895 immeubles imposables de plus de 25 000\$.**

IL EST PROPOSÉ par madame Joziane Éthier, ET **APPUYÉ** par madame Sabrina Devlin, que le budget de fonctionnement d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 65 625 456\$ et des dépenses de 66 293 066\$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-049-2022-23 10. Budget des établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 2023-2024

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit approuver les budgets des écoles et des centres (article 276);



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT les documents « Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2023-2024 des établissements » reçus par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle d'approuver les budgets des écoles et des centres sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-050-2022-23 **11. Désignation du responsable du traitement des plaintes**

CONSIDÉRANT la sanction, le 2 juin 2022, de la Loi sur le protecteur national de l'élève (chapitre P-32.01);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 août 2023, des articles 23 à 51 de cette loi concernant le processus de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de cette loi stipule que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du Centre de services scolaire par le Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Joziane Éthier, **ET APPUYÉ** par madame Annie-Claude Beaumont:

QUE soit désignée la direction générale adjointe pour agir à titre de responsable du traitement des plaintes;

QUE soit nommé monsieur Stéphane Rondeau, directeur général adjoint pour assumer ces responsabilités pour le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-051-2022-23 **12. Désignation d'une personne répondante en matière d'accommodement religieux**

CONSIDÉRANT l'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (RLRQ, chapitre R-26.2.01, ci-après la « Loi sur la neutralité ») précise que la personne qui exerce la plus haute autorité administrative des organismes visés par cette loi doit désigner, au sein du personnel, un répondant en matière d'accommodement pour motif religieux;

CONSIDÉRANT QUE le répondant a pour fonctions de conseiller et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement de ces demandes d'accommodement;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

IL EST PROPOSÉ par madame Monia Lirette, **ET APPUYÉ** par madame Sylvie Thibault, que soit désigné le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière pour agir à titre de personne répondante en matière d'accommodement religieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-052-2022-23 13. **Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec**

CONSIDÉRANT QUE l'entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de FQ, entre le **MIFI** et les **CSS** ou **CS**, doit être paraphée afin de permettre le référencement des élèves par le MIFI dès le 1^{er} juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Monia Lirette **ET APPUYÉ** par madame Annie-Claude Beaumont, d'autoriser monsieur Denis Rossignol, directeur général, à signer l'entente pour et au nom du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-053-2022-23 14. **Amendement à la Politique d'achat**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est un organisme public assujetti à la Loi sur les contrats des organismes publics (ci-après « LCOP »), aux règlements adoptés en vertu de cette Loi ainsi qu'aux directives du Conseil du trésor en matière de contrats publics;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de respecter les conditions applicables en matière de contrats publics afin de promouvoir notamment la confiance du public dans les marchés publics, la transparence du processus contractuel et le traitement intègre et équitable des concurrents qualifiés;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs, CA-88.02;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des différentes instances;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Bouffard **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle de modifier la Politique d'achat RM-01.00 telle que présentée par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-054-2022-23 15. **Plan d'affectation annuel des gestionnaires 2023-2024**

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-039-2022-23 adoptant la structure administrative 2023-2024 du Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations concernées;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Heppell **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre d'approuver le plan d'effectifs des gestionnaires du Centre de services scolaire, tel que présenté, pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-055-2022-23

16. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités et du comité de parents, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la règle 49, du Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire, déléguant la détermination des locaux au directeur des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Formation d'un sous-comité pour la sélection de gestionnaires

Il est proposé par le président, monsieur Christian Heppell, que cette question soit étudiée en huis clos.

CSSHBO-056-2022-23

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-039-2022-23 relative à l'adoption de la structure administrative pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT le poste nouvellement créé à la direction du Service des ressources éducatives.

CONSIDÉRANT le souhait de la direction générale de mettre sur pied un comité de sélection pour combler le poste de direction au service des ressources éducatives, et ce, en conformité avec la politique locale de gestion des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Annie-Claude Beaumont :

1. Que soient déléguées sur ce comité de sélection mesdames Sabrina Devlin et Catherine Letendre
2. Que soient délégués comme substituts sur ce comité de sélection madame Valérie Bouffard et monsieur Christian Heppell.

18. Transport scolaire – Modification pour 2023-2024

Monsieur Rossignol présente les modifications à venir au transport. Il mentionne que le service du transport scolaire s'assurera du respect des distances de marches et mettra en place des points d'arrêt et d'embarquement.

Les objectifs sont de promouvoir le transport actif pour la santé des élèves, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de sauver des coûts pour le transport.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Suivant les discussions, il est important pour les administrateurs de privilégier le transport actif et la sécurité des élèves.

Monsieur Rossignol indique aux administrateurs que ce changement se fera progressivement ce qui provoquera certainement des frustrations. Les parents devraient recevoir des nouvelles à la mi-août.

19. Calendrier scolaire 2024-2025

Le directeur général rappelle le souhait du Centre de services scolaire de prévoir une semaine d'étude au mois de novembre. Il informe les administrateurs de la poursuite des discussions entourant ces modifications au calendrier scolaire 2024-2025.

20. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

21. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Le président du conseil d'administration, monsieur Christian Heppell, indique aux administrateurs que la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 29 août 2023 au 331 rue du Couvent à Maniwaki, et ce, à compter de 18h30 en présentiel.

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur Christian Heppell de clore la présente séance à 20h59.

23. Huis Clos

Les administrateurs se munissent d'un huis clos en fin de rencontre.



Christian Heppell
Président



Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

